REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 036/2023

A L'ENTREPRISE ETOILE

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'entretien et réparation de 300 climatiseurs (LOT3), conclu avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent quatorze millions soixante-sept mille cinq cent-vingt-un, cinquante-cinq centimes (CDF 114 067 521,55) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais sept cent nonante-huit mille quatre cent septante-deux, soixante-cinq centimes (CDF 798 472,65).

Fait à Kinshasa, le 27/03/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i